



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 juin à 14h15
Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Président.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				BIZIOU	Mariama	X			
RUIZ	Arlette	X				HOURS	Brigitte		X		
GUEMENE	Françoise	X				LEURQUIN	Bruno		X		
SCHILLINGER	Martine		X			SALONE	Aurore			X	
BONESSO	Paul		X		A RUIZ	TENSA	Joëlle			X	
HOURS	Cyrille		X			CAVALLARO	Sylvie		X		
GRATTAPAGLIA	Mireille	X				IBANEZ	Marion		X		
BREMOND	Martine	X						06	07	02	

Membres en exercice : 15

Présents : 06

Absents : 09

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 01

Absents excusés sans procuration : 06

Autres absents : 02

Secrétaire de séance : Arlette RUIZ

Délibération du Conseil d'Administration n°2025-06-30-02

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2024 du budget du CCAS

Le Conseil d'administration s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 relatif à la gestion du budget du CCAS et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes apparaissant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ; le Conseil d'Administration s'est fait présenter le Compte de Gestion de l'exercice 2024 relatif à la gestion du budget du CCAS de la commune.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget du CCAS de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur l'adoption du Compte de Gestion du CCAS tel que remis par le Trésorier Receveur pour l'exercice budgétaire 2024, dont un exemplaire a été exposé aux Administrateurs préalablement et présenté en séance.

LE CONSEIL d'Administration : Oui l'exposé de Monsieur le Maire, Président du CCAS et après en avoir délibéré :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget du CCAS de la commune de Saint Julien le Montagnier, dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire, Président du
CCAS

E HUGOU

